



Réalisons
l'objectif de
2 0 1 0

Réf. : SCBD/OES/AD/NB/jd/56036

le 28 septembre 2006

NOTIFICATION¹

Le Rapport de la Cinquième réunion du Groupe de liaison des Conventions relatives à la diversité biologique est disponible (GLAND, Suisse, 14 septembre 2006)

Madame/Monsieur,

Par la décision VII/26 (par. 2), la Conférence des Parties a établi le Groupe de liaison des Conventions relatives à la diversité biologique qui suite à la décision VIII/16 (par. 15) consiste des Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les espèces migratrices, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et la Convention de Ramsar sur les zones humides.

J'ai le plaisir de vous informer que le rapport de la Cinquième réunion du Groupe de liaison des Conventions relatives à la diversité biologique, dont le Secrétariat de Ramsar était hôte, et qui s'est tenue le 14 septembre 2006 à Gland, Suisse, est désormais disponible sur le site internet commun des Conventions relatives à la Diversité Biologique à l'adresse suivante :

<http://www.biodiv.org/cooperation/related-conventions/blg.shtml>

Ahmed Djoghlaïf
Secrétaire exécutif

cc : Points Focaux nationaux de la CDB

[1] Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat